



Compte rendu de la réunion

Le Guéret / Mercruy
du lundi 22 novembre 2021 à 19h30

**Vous étiez plus d'une trentaine de riverains du quartier Le Guéret
présents au conseil quartier du lundi 22 novembre.**

Voici ci-dessous le compte-rendu de la réunion :

1. Projet voirie Impasse du Guéret

- Enfouissement réseaux télécom en cours.
- Retard sur la voirie car nous sommes en attente d'installation d'une logette Enedis pour une future maison.
- Les travaux vont bien être réalisés.
- Coût des travaux pour la commune : 28 000€ + 4 000€ pour fibre.

2. Voiries secteur Chemin du Guéret et Mercruy

- Ce sont des voiries catégorie 2 dont l'entretien appartient à la CCPA.
- Il y a des trous sur le Chemin de Mercruy, le point à temps ne tient pas et la chaussée est vraiment très abîmée. Certains riverains ne souhaitent pas refaire cette voirie par peur que les voitures roulent trop vite par la suite.
- La CCPA nous reverse un budget voirie de 60 000€ par an, notre stratégie est de cumulé cette somme mais à ce jour nous n'envisageons pas une réfection de la voirie sur ce secteur.
- Souhait de certains riverains de Mercruy de mettre la voie en sens unique car la voirie n'est pas assez large pour se croiser. Cela pourrait engendrer plus de vitesse avec une voie en sens unique.

3. Réparation trottoir suite construction

- Si la commune est propriétaire du trottoir nous serons en charge de le réparer.

4. Les problèmes de sécurité relevés sont :

- La traversée route départementale vers chemin de la Rivoire est dangereuse
- Problème d'accès piéton depuis l'arrêt de car : pas d'éclairage, inondation en cas de pluie, problème taillage de haie de certains propriétaires

5. Les constructions dans ce secteur

- Certains riverains se demandent si la mairie peut refuser un permis de construire car voirie n'est pas en capacité ? Non car cela ne rentre pas dans le cadre du sursis à statuer c'est uniquement pendant la phase de PADD si par exemple la zone prévoit de passer en zone naturelle.

- Le PLU 2020 prévoit 2 places de stationnement dans les permis mais malheureusement la mairie ne peut vérifier l'application.
- Dans les années à venir l'État veut limiter les constructions dans les hameaux (« zéro artificialisation »).

6. Fils électriques et poteaux secteur Guéret

- Les fils électriques sont aériens, si le projet de refaire la voirie par la CCPA aboutit dans quelques années. L'enfouissement sera à payer par la Commune.
- Certains poteaux télécoms ne sont malheureusement plus enterrés, ils sont posés, en attente et aucun avancement pour le moment => La mairie relance toutes les semaines auprès des interlocuteurs.

7. Entretien des espaces verts et des poubelles

- Les trottoirs ne sont pas entretenus : la mairie s'engage à venir le faire une fois par an mais demande aussi aux riverains d'entretenir devant chez eux.
- Problème de haies qui dépassent : la mairie envoie des courriers de rappel à la loi aux propriétaires concernés. En second temps il y aura une mise en demeure, puis en dernier recours le taillage sera fait par la mairie avec une refacturation au propriétaire.
- Demande de fleurissement du quartier : la mairie étudie cette demande
- L'espace des conteneurs poubelles dans le délaissé du Guéret est à la charge de la Commune, il est possible d'envisager de mettre sur cet espace des conteneurs enterrés mais pour que cela fonctionne, tout le quartier devra dépendre de ces conteneurs.

8. Demande autorisation fête des voisins : fermeture de la voirie

- La mairie n'y voit pas d'inconvénient si les riverains sont d'accord. La voirie doit rester cependant accessible aux pompiers et qu'il n'y a pas de tapage nocturne.
- Merci d'adresser une demande officielle, le maire prendra un arrêté municipal.

9. Fibre

- Chaque problème est remonté via une plateforme par la Commune, nous relançons mais cela n'avance malheureusement pas.

10. Projet « places de stationnement » Chemin du Guéret

- Pour faire ralentir les voitures, une idée est proposée : elle consiste à matérialiser avec de la peinture au sol des places de parking en quinconce.
- La mairie travaille sur le projet, nous convoquerons bientôt un groupe de travail pour échanger sur les possibilités. Tous les riverains qui le souhaitent pourront se joindre à ce groupe de travail.

RAPPEL IMPORTANT : Vous pouvez signaler un problème ou si vous avez une question ➔

- soit sur le site de la Mairie (sur la page principale dans « [guichet unique](#) »).
- soit par l'application « Ville de Lentilly » sur votre portable.
- soit en venant à la Mairie.